



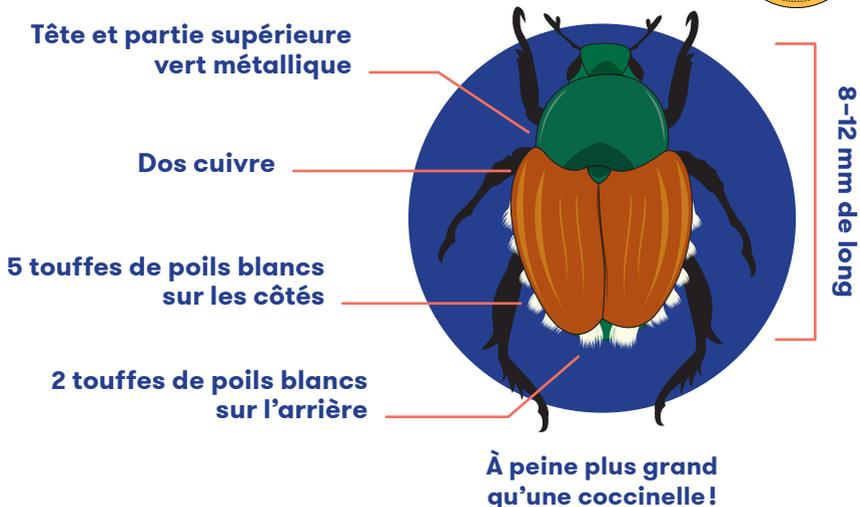
Le scarabée japonais

Popillia japonica

Insecte coléoptère invasif originaire du Japon qui cause de graves dommages aux cultures, aux plantes d'ornement et à l'environnement: vignes, arbres et arbustes fruitiers, rosiers, maïs, tilleuls, etc. L'insecte est présent dans une dizaine de cantons, principalement au Tessin (2017) et en Valais (2023).

À Genève, aucun foyer de scarabée japonais n'a encore été observé mais plus tôt nous détectons une espèce invasive, plus il y a de chance de limiter son installation et sa propagation. Tout le monde peut aider!

Apprenez à reconnaître le scarabée japonais!



Comment anticiper la présence du scarabée japonais à Genève?

Vigilance: le caractère international de Genève fait du canton un lieu propice à l'arrivée du scarabée japonais et à sa propagation rapide. L'Etat de Genève surveille la situation de près et a installé un réseau de pièges spécifiques pour pouvoir les capturer.

Vous pensez avoir identifié un scarabée japonais ?



Notez le lieu exact de la découverte



Essayez de capturer l'insecte



Conservez-le dans un récipient fermé solide et vérifiez ses caractéristiques à l'aide de l'illustration



Prenez une photo de l'insecte



Contactez le canton en envoyant la photo et/ou la description de l'insecte capturé.
Service phytosanitaire:
phyto-agro@etat.ge.ch
022 388 71 71



Ne relâchez pas l'insecte tant que vous n'avez pas reçu d'instruction de la part du service phytosanitaire

Ne pas confondre avec d'autres scarabées :



Cétoine dorée



Hanneton horticole

Identifiez aussi les dégâts du scarabée japonais :

Attaque des adultes durant l'été : feuillage dévoré (aspect dentelle), attaque des fruits et fleurs



Dégâts liés aux larves (automne) : racines des plantes dévorées et trous dans les pelouses, gazons et prairies dus aux oiseaux qui creusent à la recherche de larves

Classé comme organisme de quarantaine prioritaire = toute personne a l'obligation d'informer le canton en cas de suspicion ou d'observation



Retrouvez toutes les informations sur le scarabée japonais et ses dégâts sur ge.ch

Vous voyagez ou importez des produits ?

Renseignez-vous sur les régions touchées car le scarabée japonais est souvent transporté sur de longues distances via des marchandises et des personnes (voitures, valises, plantes, etc.)

